

- tout refus de coopérer avec la FIAP ou tout refus de soumettre les fichiers originaux pris par l'appareil de prise de vue ou le refus de fournir des preuves suffisantes, seront sanctionnés par la FIAP,
- en cas de sanctions suite à des violations des règles de la FIAP, le nom du participant sera publié sous toute forme utile pour informer les organisateurs de ces infractions.

En adressant ses photos à ce salon le participant se déclare expressément en accord avec les dispositions du règlement FIAP 018/2017F "Conditions et Règlement concernant l'obtention du patronage de la FIAP »* et notamment de son chapitre II.2 concernant les règles de participation et la liste rouge.

**<http://patronages.fiap.net/assets/fiap-doc-018-2017-f.pdf>*

Joindre le formulaire d'inscription à l'envoi des photos.